



SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES



ACHATS APRES APPEL CONCURRENCE

SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES
INTERBANCAIRES





SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES

I. PRESENTATION DU GIM-UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une zone intégrée regroupant les Etats membres suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Elle présente les caractéristiques essentielles ci-après :

- environ 100 millions d'habitants ;
- une centaine de banques, établissements financiers et postaux ;
- un Institut d'émission commun aux huit Etats, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- une monnaie unique, une même langue et une politique commune monétaire et de crédit.

Ces spécificités constituent un atout considérable pour le développement de la monétique dans la région.

La BCEAO a ainsi initié un important projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement dont l'un des volets principaux est la mise en place d'un système interbancaire de paiement et de retrait par carte au sein des huit Etats membres.

Dans le cadre de ce volet pour lequel la BCEAO joue un rôle fédérateur, la mise en place dudit système a été assurée par le GIM-UEMOA pour le compte de ses membres.

En initiant le projet monétique interbancaire, les banques, établissements financiers et postaux et institutions de micro finance membres du GIM-UEMOA, parties prenantes au système interbancaire, se sont fixé les objectifs ci-après :

- développer de manière efficace les moyens modernes de paiement, afin d'augmenter leur productivité interne, d'apporter de nouveaux services à la clientèle, et de promouvoir l'utilisation des moyens de paiement modernes ;
- mettre en commun les moyens nécessaires pour le traitement des opérations monétiques, et ainsi éviter la multiplication des investissements aussi bien humains que matériels ;
- réaliser en commun ou partager la charge des investissements particulièrement coûteux en monétique.

Le GIM-UEMOA a été constitué en février 2003, sous forme de Groupement d'Intérêt Economique.

Toutefois, afin de faire face aux changements importants intervenus dans l'écosystème de la monétique, aux innovations technologiques et à l'évolution du contexte économique, social et sociétal de la zone UEMOA, les instances du GIM-UEMOA ont décidé de le doter d'une forme juridique plus appropriée pour lui permettre de poursuivre sa mission. Ainsi, depuis le 23 décembre 2016, le GIM-UEMOA est devenu une société anonyme.

A ce jour, le GIM-UEMOA regroupe plus d'une centaine d'actionnaires et assure les missions ci-après :

- promouvoir les systèmes et moyens de paiement électroniques auprès des secteurs bancaire et financier, des administrations et des populations de l'UEMOA ;
- assurer de manière efficiente la gestion du système monétique interbancaire ;
- assurer l'interopérabilité, la compensation et la sécurité des transactions électroniques entre les acteurs ;
- garantir l'application des règles opérationnelles conformes aux principes de gouvernance et de régulation de la monétique régionale, édictés par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- assurer une veille technologique et réglementaire efficace, ainsi qu'une conformité aux normes régionales et internationales.

Suite de la définition du plan stratégique décennal du chantier monétique interbancaire régional (2016-2025), les Instances de gouvernance positionne le GIM-UEMOA en tant qu'Opérateur Global Régional couvrant trois activités principales et complémentaires :

- **Le schéma de paiement** à travers la mise à disposition d'une application de paiement et des spécifications pour l'émission de cartes bancaires régionales et autres instruments de paiement ainsi que la gestion du cadre de gouvernance opérationnelle y relatif. Le GIM-UEMOA entreprend ainsi d'accroître le rayonnement de la carte de paiement régionale au-delà de la zone UEMOA, à travers des partenariats d'acceptation réciproque avec d'autres schémas de paiement nationaux ou régionaux. Il s'agit aussi de développer un écosystème ouvert en établissant des ponts avec l'ensemble des instruments de paiement alternatifs à la carte.
- **Le Switching** qui assure l'interopérabilité des transactions électroniques de tous les acteurs du marché. Le GIM-UEMOA ouvre son activité d'interopérabilité à tout type d'acteurs susceptibles de remettre des transactions électroniques à la compensation (routage, compensation des transactions cartes, mobile, e-commerce, transfert d'argent, etc.).
- **Le Processing** à travers l'infogérance et le traitement technique par délégation des produits et services électroniques, l'offre des solutions à forte valeur ajoutée et porteuses d'innovation.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

Dans le cadre de sa démarche d'excellence opérationnelle, le GIM-UEMOA souhaite avoir une très bonne visibilité du fonctionnement des services et canaux interbancaires afin de s'assurer de leurs performances. En effet, les difficultés d'utilisation des moyens de paiement sur les GAB et TPE peuvent être source de frustration et de stress pour les utilisateurs, qui se retrouvent parfois dans l'incapacité de réaliser des opérations financières essentielles. Compte tenu de l'impact des échecs des transactions sur la satisfaction des clients, les tests interbancaires permettant de détecter les anomalies doivent être menés de manière optimale afin d'obtenir les résultats escomptés.

3. DESCRIPTION DE LA PRESTATION

3.1. Objet

Ce présent document est élaboré pour recruter un prestataire chargé de réaliser des tests périodiques sur le réseau monétique interbancaire afin de réduire de manière significative les délais de détection des anomalies, limiter les rejets d'opérations à l'échelle de l'UEMOA et ainsi développer l'universalité des transactions cartes.

3.2. Lieu d'exécution de la prestation

Les lieux d'exécution de la mission sont les 8 pays de l'UEMOA.

3.3. Prestations demandées

Dans le cadre de l'accompagnement, le prestataire devra réaliser les actions ci-après sans que la liste ne soit exhaustive :

- **Recrutement des testeurs**
 - Démarcher des personnes aptes à réaliser les tests
 - Procéder à l'enrôlement des testeurs dans le respect des critères d'enrôlement
 - Elaborer et signer des contrats avec les testeurs
 - Former les testeurs (utilisation de la plateforme, réalisation des tests, remontée des résultats, la confidentialité, la posture, etc.) et leur expliquer leurs missions ainsi que toutes autres conditions pour la bonne réalisation des tests. La formation doit se faire selon une périodicité définie.
- **Coordination et réalisation des tests**
 - Procéder à l'échantillonnage
 - Établir le programme annuel
 - Transmettre à chaque testeur son plan de test
 - Réaliser les tests conformément aux plans de tests (les testeurs)
 - Vérifier la conformité des points d'acceptation
 - Suivre la réalisation des tests dans les 8 pays de l'UEMOA
 - Recueillir les justificatifs de réalisation des tests
 - Vérifier la conformité des justificatifs et les transmettre au GIM-UEMOA (le canal et le mode opératoire de transmission seront précisés par le GIM-UEMOA)
 - Compiler les résultats de tests par pays ainsi que l'état de conformité des points d'acceptation et les communiquer au GIM-UEMOA
- **Rémunération des testeurs**
 - Etablir le fichier des montants à régler aux testeurs pour les tests réalisés
 - Procéder à la rémunération des testeurs selon les périodicités définies et les tests effectués suivant les exigences fixées par le GIM-UEMOA
 - Vérifier la conformité des règlements
- **Prise en compte des requêtes et contribution des testeurs**
 - Recueillir et analyser les requêtes des testeurs
 - Transmettre les réponses dans les délais
- **Plan de Communication**
 - Identifier les informations à communiquer et les cibles (testeurs, GIM-UEMOA, etc.)
 - Faire le plan de communication
 - Transmettre les informations aux cibles

- Évaluer l'efficacité de la communication
- **Présentation des résultats de campagne de tests**
 - Préparer et diffuser un rapport synthétique des tests effectués à l'attention du GIM-UEMOA
 - Recueillir les points d'amélioration en vue d'apporter les corrections nécessaires

3.4. Méthodologie

La méthodologie de travail devra privilégier la concertation avec le GIM-UEMOA. A ce titre, le prestataire devra soumettre au GIM-UEMOA pour validation les documents ainsi que les actions à mener avant déploiement.

Ci-après les principales exigences méthodologiques :

3.4.1. Critères d'enrôlement des testeurs

Chaque testeur enrôlé doit remplir les critères ci-après :

- disposer au moins d'une carte d'un émetteur du pays et ou d'un autre pays de l'UEMOA (selon un quota défini).
- disposer d'allocation nécessaire pour effectuer des retraits et des paiements interbancaires
- avoir un niveau d'éducation lui permettant de réaliser des opérations financières en toute autonomie
- avoir une autonomie dans l'utilisation des outils informatiques et plateformes en ligne
- être réactif, fiable et de bonne moralité

En outre, le prestataire doit s'assurer au préalable de l'exhaustivité de la gamme de carte et de la gamme d'équipement (GAB / TPE) détenue par chaque membre du GIM-UEMOA et avoir un testeur enrôlé pour chaque type de carte en circulation par membre ou au moins un seuil à définir en accord avec le GIM-UEMOA.

NB : Le retrait interbancaire régional coûte 500 FCFA TTC maximum au porteur.

Le paiement interbancaire régionale est gratuit.

3.4.2. Echantillonnage et programme annuel des tests

Le GIM-UEMOA indique au prestataire le script des tests à dérouler. Le prestataire définit avec le GIM-UEMOA l'échantillon des tests. Cet échantillon tient compte notamment des éléments ci-après :

- La taille du réseau d'acceptation (retrait et paiement) de chaque acquéreur
- Le nombre de membres de chaque pays
- les statistiques par pays et par membre, des cartes émises, des volumétries par type d'opérations
- Les dysfonctionnements constatés à l'échelle du pays et au niveau régional
- Les types de cartes de chaque émetteur
- Les types de terminaux de chaque acquéreur
- La densité de la population des zones géographiques
- Des différents types de canaux



SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES

A la suite de l'échantillonnage, le programme des tests est élaboré par le prestataire et validé par le GIM-UEMOA. Après validation par le GIM-UEMOA, le prestataire prend toutes les dispositions nécessaires pour son exécution conformément aux délais qui auront été convenus.

3.4.3. Réalisation des tests

Le GIM-UEMOA indique au prestataire, le canal de transmission des résultats. Chaque testeur reçoit du prestataire son plan standard de test. Le plan de tests comporte principalement les éléments ci-après :

- Les lieux des tests
- Les types de tests (retrait, consultation de solde, paiement, etc.)
- La carte à utiliser
- Les périodes des tests
- Les montants
- Terminaux cibles

Le testeur effectue ses tests et remonte les résultats via le canal indiqué en joignant les justificatifs (photos tickets, capture d'écran GAB et TPE, etc.).

Le prestataire assure en premier des vérifications de cohérence sur les premiers résultats de tests et si nécessaire demander de les rejouer et ou d'apporter des corrections aux données renseignées.

Sur demande du GIM-UEMOA, le testeur peut être amené à faire des tests exceptionnels (hors plan standard). Ces tests exceptionnels peuvent être motivés par les circonstances suivantes : validation d'un nouveau produit, validation de la correction d'une anomalie, vérification d'une non-conformité, etc.

NB : Les lieux des tests ne sont pas géographiquement limités au pays d'émission de la carte.

3.4.4. Analyse des résultats des tests et plan d'actions

A la réception des résultats par le GIM-UEMOA, les justificatifs sont examinés. Pour toute incohérence, un échange est fait avec le prestataire. Si le test n'est pas conforme (exemple : plan de tests non respecté, justificatifs non joints ou erronés), il est repris sans rémunération supplémentaire. Le prestataire devra clairement mentionner dans les contrats avec les testeurs, les conditions de non-conformité d'un test définies par le GIM-UEMOA ainsi que les responsabilités.

En fonction du programme global des tests, une évaluation est faite pour s'assurer de son respect et le cas échéant identifier les actions correctives.

Le rapport global des tests est élaboré périodiquement (périodicité à définir par le GIM-UEMOA) par le prestataire. Le rapport devra respecter une maquette définie par le GIM-UEMOA.

3.4.5. Rémunération des tests

Chaque test est rémunéré par le GIM-UEMOA. La rémunération du prestataire se fait à la fin de chaque période de tests après transmission du rapport et validation par le GIM-UEMOA. Le prestataire devra s'engager à rémunérer les testeurs dans les délais, via des cartes prépayées GIM.

La rémunération par le GIM-UEMOA est fonction de :

- Du type de transaction (Retrait, Paiement, Consultation de solde)
- Du coût de chaque type de transaction pour le porteur
- De la zone géographique (distance entre domicile ou lieu de travail du testeur et le lieu du test)
- Des jours et heures de tests

Le prestataire devra proposer dans son offre la grille de rémunération.

4. Livrables attendus du prestataire

- Rapports mensuels de réalisation des tests
- Rapports de règlement des testeurs avec les justificatifs
- Justificatifs de réalisation des tests
- Modèles de contrats avec les testeurs
- Supports de formation et de communication à l'endroit des testeurs
- Tout autre livrable jugé nécessaire par le GIM-UEMOA

5. Profil du soumissionnaire et des intervenants

Pour la présente consultation, il est fait appel à un prestataire ayant des compétences dans les domaines ci-après :

- Informatique décisionnelle
- Géomarketing
- Techniques d'échantillonnage
- Etudes quantitatives et qualitatives
- Enquêtes terrains avec une très bonne expérience dans la gestion des enquêteurs
- Planification-Suivi-Evaluation
- Une expérience dans la réalisation de tests et la gestion de testeurs sera un atout.

Le soumissionnaire peut se présenter sous la forme de consortium regroupant les compétences requises :

- Chacun des membres du consortium est engagé pour la totalité du marché. Toutefois, le consortium se fera représenter par un mandataire désigné.
- L'acte de constitution du consortium, désignant ledit mandataire, doit être revêtu de toutes les signatures et joint au dossier de soumission.
- Les candidatures et les actes d'engagement sont signés par le mandataire.
- Chaque membre du consortium est tenu de fournir les pièces administratives requises.

Les CV présentés devront être accompagnés, pour chaque mission réalisée, d'une fiche synthétique indiquant entre autres l'objet, la durée et le rôle de l'intervenant dans la mission réalisée.



SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES

La langue de travail du GIM-UEMOA étant le français, tout soumissionnaire devra s'y conformer.

6. PREPARATION ET PRESENTATION

6.1. Préparation de la soumission

Pour la préparation de leur soumission et pour toutes informations complémentaires, les soumissionnaires peuvent s'adresser au GIM-UEMOA aux contacts ci-après :

Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA)

Adresse : Almadies, Immeuble Hermès non loin de Fana Hôtel, Zone 9 Lot G

Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)

Tél. : (221) 33 869 95 95 – Fax : (221) 33 820 54 65

E-mail : offres@gim-uemoa.org ; Site internet : www.gim-uemoa.org

6.2. Présentation de la soumission

Les dossiers de soumission peuvent être transmis par voie électronique à l'adresse ci-dessous mentionnée :

E-mail : offres@gim-uemoa.org

Le mail ayant pour objet de soumission - Offre pour « Sélection d'un prestataire chargé de la réalisation des tests interbancaires », devra contenir les documents en pièce jointe au format PDF :

- **L'offre technique** comprendra la présentation du prestataire, le dispositif organisationnel prévu pour la réalisation des tests dans les 8 pays de l'UEMOA, les références et le planning d'intervention.
- **L'offre financière** donnera le coût de la prestation libellé en francs CFA en HT et TTC incluant la grille de rémunération des testeurs.
- **L'avant-projet de contrat** en format Word.

[Il est porté à la connaissance des soumissionnaires relativement au contrat, que les avant-projets de contrat sous forme de Conditions générales, habituellement considérées par les soumissionnaires comme non modifiables, feront l'objet de modification si les circonstances l'exigent afin d'une part, de prendre en compte l'expression des besoins du GIM-UEMOA telle que déclinée dans la consultation et d'autre part, de préserver les intérêts de l'Institution].

[Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires que le GIM-UEMOA se réserve le droit de déterminer à sa seule discrétion, le mode de règlement des litiges (Voie judiciaire ou arbitrage).

En cas de choix de la voie judiciaire, le litige sera soumis aux juridictions compétentes du Sénégal.

Dans l'hypothèse où l'arbitrage est retenu, le litige est impérativement soumis à la chambre de conciliation et d'arbitrage de Dakar à défaut d'un accord amiable.

L'arbitrage se fait à Dakar, et se déroule en langue française.

Les frais de l'arbitrage sont à la charge de la partie perdante.



SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES

Le contrat est impérativement régi par la loi sénégalaise. Aucune dérogation ne sera admise.]

- **Justificatif de régularité fiscale et sociale.**

Les soumissionnaires devront justifier de leur régularité du point de vue fiscal et social, et mettre à la disposition du GIM-UEMOA les attestations y afférentes.

Pour le dépôt physique, le soumissionnaire fournira dans trois enveloppes séparées une offre technique, une offre financière et un avant-projet de contrat :

- **L'offre technique** comprendra une présentation détaillée du soumissionnaire et ses références, une présentation détaillée de l'équipe chargée de la mission et leurs qualifications, une note de compréhension des termes de référence, la méthodologie, le dispositif organisationnel prévu et le planning proposé. Elle doit être sur support papier en **cinq exemplaires** et sur une clé de stockage (USB) de données au format PDF. L'enveloppe portera la mention « Offre technique ».
- **L'offre financière** donnera le coût total de la prestation libellé en francs CFA en HT et TTC. Elle doit être sur support papier en **cinq exemplaires** et sur une clé de stockage (USB) de données en format PDF. L'enveloppe portera la mention « Offre financière ».
- **L'avant-projet de contrat** devra être sur support papier en **deux exemplaires** et sur une clé de stockage de données (USB) en format Word. L'enveloppe portera la mention « Avant-projet de contrat ».
- **Justificatif de régularité fiscale et sociale.**
Les soumissionnaires devront justifier de leur régularité du point de vue fiscal et social, et mettre à la disposition du GIM-UEMOA les attestations y afférentes.

Les trois enveloppes seront insérées dans une grande enveloppe portant les mentions suivantes :

[Offre pour « Sélection d'un prestataire chargé de la réalisation des tests interbancaires » - A n'ouvrir qu'en séance d'Ouverture de plis]

Et adressée à :

Monsieur le Directeur Général du GIM-UEMOA
Almadies, Immeuble Hermès non loin de Fana Hôtel, Zone 9 Lot G
Boîte Postale : 8853 Dakar Yoff (Sénégal)

Cette grande enveloppe ne devra comporter aucun marquage extérieur permettant de reconnaître le soumissionnaire.

6.3. Validité des offres

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours.

6.4. Conditions financières

Le prix définitif ainsi que les conditions de paiement des prestations seront discutées d'accord parties.

06/12/2024	SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES	Page 9 sur 12
© Ce document est la propriété du GIM-UEMOA. Il ne peut être utilisé, reproduit ou divulgué sans autorisation écrite préalable		



SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES

Dans l'hypothèse où une avance de démarrage est sollicitée par le soumissionnaire retenu, celle-ci ne pourra excéder trente pour cent (30%) du montant total du marché.

L'avance de démarrage devra être couverte à cent pour cent (100%) par une lettre de garantie délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO si le titulaire est une personne morale, ou une caution si le titulaire est une personne physique.

La durée de validité de cette garantie ou caution devra être prorogée à son expiration, en cas de non-exécution du marché à hauteur du montant versé au titre de l'avance.

6.5. Date limite de dépôt des offres

La date limite de dépôt des offres est fixée au **26 décembre 2024 à 16 heures TU**. Toute offre parvenue après la date limite indiquée sera considérée comme irrecevable.

Tout soumissionnaire souhaitant obtenir des informations complémentaires sur la consultation peut en faire la demande par écrit à l'adresse suivante : offres@gim-umoa.org

Une réponse écrite sera communiquée au soumissionnaire pour les demandes d'informations complémentaires jugées pertinentes par le GIM-UEMOA.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit de modifier le dossier de consultation par voie d'additifs, à son initiative ou en réponse à une demande d'information complémentaire formulée par un soumissionnaire.

Par conséquent, la modification du dossier de consultation peut donner lieu à une prolongation de la date limite de dépôt des offres. Les obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initialement arrêtée seront régies par la nouvelle date limite.

7. MODALITES DE SELECTION

La grille de notation qui sera appliquée pour évaluer les offres techniques et financières est la suivante :

<i>1. Offre technique</i>	80
Compréhension des TDR	5
Compétences, profil du soumissionnaire	35
Dispositif organisationnel prévu	20
Planning d'intervention	10
Références (seules les attestations de bonne exécution produites relatives à la réalisation de tests seront prises en compte lors de l'évaluation des offres)	10
<i>2. Offre financière</i>	20
Total	100



SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES

NB: Ne sont prises en compte que les expériences sur des missions similaires.

Les soumissionnaires présélectionnés doivent obtenir une note minimale de 60/80 relativement à l'offre technique pour être présélectionnés pour la suite de la procédure.

Pour l'évaluation financière, l'offre financière qualifiée ayant le coût forfaitaire le moins élevé aura la note de trente (20) points.

Les autres offres recevront « Ni points », calculés suivant la formule ci-après :

$Ni = 20 \times So/Si$ dans laquelle :

- **Ni** = le nombre de points à attribuer à l'offre évaluée ;
- **So** = le montant de l'offre financière la plus basse ;
- **Si** = le montant de l'offre financière évaluée.

Le choix du soumissionnaire reste à la seule discrétion de la commission.

Le GIM-UEMOA se réserve le droit d'ajourner la présente mission si les circonstances l'exigent, sans être tenu de faire connaître les motifs de sa décision.

Il est également porté à la connaissance des soumissionnaires qu'en cas d'attribution du marché, le prestataire retenu devra maintenir l'équipe des intervenants proposée lors de consultation ou à défaut une équipe équivalente si les circonstances l'exigent. En tout état de cause, toute modification devra être acceptée par le GIM-UEMOA.

Il est à noter que seules les attestations de bonne exécution produites seront prises en compte lors de l'évaluation des offres.

En cas de non sélection d'un soumissionnaire les offres techniques et financières ne sont pas renvoyées.

5. RECOURS

Tout candidat à une procédure d'attribution de marché peut former un recours gracieux par écrit, adressé au GIM-UEMOA. Le recours ne peut porter que sur la décision d'attribution du marché.

Le recours doit être exercé dans un délai maximum de cinq (05) jours ouvrés à compter de la réception du courrier de notification de l'appel à concurrence. Lorsque le recours est fondé, le GIM-UEMOA doit procéder à la réparation éventuelle des dommages causés en révisant les décisions inéquitables prises ou en reprenant toute la procédure suivant les règles en vigueur.

Le délai de réponse du GIM-UEMOA est de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai, et sans une réponse du GIM-UEMOA, le recours est considéré comme rejeté.



SELECTION D'UN PRESTATAIRE CHARGE DE LA REALISATION DES TESTS MONETIQUES INTERBANCAIRES

8. CONFIDENTIALITE

Les soumissionnaires sont tenus de respecter la confidentialité de l'ensemble des informations communiquées.

A ce titre, ils s'engagent à :

- garder confidentiel tous documents ou informations, de quelque nature qu'ils soient, qui leur ont été communiqués par le GIM-UEMOA ou dont ils ont eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de la réalisation des prestations ;
- utiliser ces documents et informations aux seules fins d'exécution des prestations, à l'exclusion de toute autre utilisation, même partielle. En conséquence, même après la fin de la prestation, ils ne peuvent les communiquer à des tiers ou les exploiter dans leurs relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite du GIM-UEMOA ;
- restituer sans délai ou sur simple demande du GIM-UEMOA, tout document jugé confidentiel.

9. DISPOSITIONS FINALES

Une notification de sélection ou de non sélection est envoyée à chaque soumissionnaire à l'issue de l'évaluation des offres. Le GIM-UEMOA n'est pas tenu de se justifier sur les raisons de la non-sélection d'un candidat

FIN DU DOCUMENT